

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 3

Artikel: Autriche : évolution de la politique de défense. 2e partie
Autor: Schaller, Claude-Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Autriche: évolution de la politique de défense (2)

Alors que les citoyens autrichiens ont voté massivement (66,4% de oui) pour l'adhésion à l'Union européenne, il n'est pas sans intérêt de se pencher sur la nouvelle politique de sécurité définie par le Gouvernement de Vienne. Le général Karl Majcen la résume en six points essentiels:

- effort sur la défense des frontières plus que sur la défense du territoire;
- les forces de défense participeront davantage aux opérations de maintien de la paix et de secours international;
- aide aux pays voisins dans leur effort de restructuration de leurs forces armées;
- renforcement des relations avec tous les pays de la CSCE;
- modernisation des forces autrichiennes (mobilité, reconnaissance, puissance de feu, protection du soldat) et coopération internationale dans le domaine de l'instruction;
- préparation à l'intégration dans une structure de sécurité européenne.¹

Principes opératifs

Il s'agit d'éviter toute décision susceptible d'empêcher des réactions adéquates face à une détérioration de la situation. Il faut donc respecter les principes suivants:

- intensification de l'observation et de l'exploration à l'avant du dispositif;
- élévation des degrés de préparation du commandement et de la logistique;
- déploiement sur arme des forces de présence et des autres forces disponibles en temps de paix, qui se trouvent dans les secteurs qui ne sont pas menacés;
- préparation d'une mise sur pied, d'une mobilisation partielle ou totale par des mesures d'alerte appropriées;
- mobilisation d'une partie ou de l'ensemble de la Bundesheer;
- déploiement assurant l'intégrité du territoire et

la souveraineté aérienne, lorsqu'un conflit a lieu dans un pays voisin;

- conduite, avec des moyens adaptés, de la défense combinée face à des menaces ou à des attaques de forces étrangères.

Avec les forces de présence rapidement disponibles en temps de paix, on fait face à des menaces réelles ou prévisibles. Ces forces seront, si nécessaire, renforcées par la mise sur pied ou par la mobilisation de moyens supplémentaires qui peuvent prendre une importance capitale.

Pour atteindre leurs objectifs, les forces disponibles de l'armée autrichienne sont engagées et conduites selon des principes qui relèvent de la doctrine opérative. Selon les circonstances, ils sont appliqués avec souplesse, lorsqu'ils n'impliquent aucun schéma contraignant. Dans la planification à long ter-

me qui relève de la stratégie, la conduite opérative intègre des facteurs comme les forces disponibles, l'espace, le temps et la technologie. Les principes tactiques qui découlent de la doctrine opérative sont appliqués dans un cadre adapté. Dans les opérations, on distingue des phases principales et secondaires, des actions partielles ou globales. Des phases permettent de déterminer l'engagement du gros des forces disponibles. Elles créent les conditions nécessaires à la conduite; il s'agit d'engager judicieusement les forces dans la phase d'introduction et dans la phase d'exploitation.

La couverture frontière assure l'intégrité du territoire, la protection des populations menacées et de leurs conditions d'existence. Elle se met en place

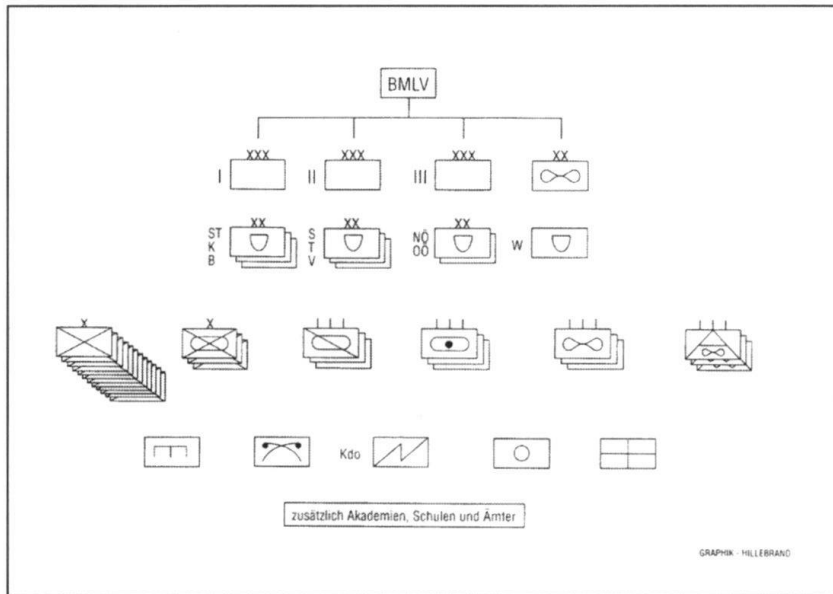
- si la déstabilisation sévit dans des pays voisins ou si un conflit s'y règle

¹ Voir la première partie dans RMS, février 1995.

avec des moyens violents (forces civiles, paramilitaires, militaires);

- si de tels conflits semblent imminents, sans qu'on puisse exclure des débordements limités ou profonds sur territoire autrichien.

La couverture frontière est engagée suivant l'évolution de la situation, avec des moyens plus ou moins importants. C'est le moyen opératif qui, à court terme, risque d'être le plus fréquemment engagé.



L'organisation de la Bundesheer.

Pour protéger la population d'une région donnée et renforcer son sentiment de sécurité, un dispositif de couverture est installé au plus près de la frontière. Il comprend la protection des points de passages frontaliers, la surveillance de l'entre-terrain, au besoin, la protection des objets importants et des voies de communication situés dans

la profondeur du secteur frontière. Les civils ou les troupes qui franchissent la frontière sont arrêtés et internés; si nécessaire, ils sont capturés, interceptés, voire repoussés. Pour ce faire, des réserves capables de réagir rapidement se trouvent en état de préparation adapté dans la profondeur du secteur frontière.

Si l'intensité de la menace ou la probabilité d'une agression sont moins graves, les forces de présence sont immédiatement engagées. Selon le terrain, elles sont à même de couvrir la frontière sur une longueur de 100-150 km, avec 8 à 12 points de passage. Si l'intensité de la menace est plus élevée ou si la situation se détériore, on renforce progressivement le dispositif, en mettant sur pied des troupes. 40 à 50 km de frontière sont généralement attribués à une brigade de chasseurs.



La mission essentielle de la Bundesheer reste la défense. Ici un obusier blindé M-109 autrichien.

La couverture frontière est avant tout la tâche de l'infanterie et des troupes d'exploration. La plupart du temps, elles seront engagées comme réserves près de la frontière, pour faire face à des violations du territoire. Si le terrain le permet, les troupes de barrage sont déployés dans le secteur de couverture frontière dans un dispositif qui tient compte de leur mission.

Si la situation se détériore, les troupes mécanisées sont tenues en réserve et engagées pour prononcer un effort principal dans les secteurs les plus exposés. Les forces aériennes surveillent l'espace aérien et assurent la souveraineté aérienne. En outre, elles appuient les forces terrestres par l'exploration, le transport de réserves et, au besoin, par le feu.

Les commandants de corps disposent de formations mécanisées et d'infanterie, motorisée et partiellement aéroportée, qui constituent des réserves pour le cas d'importantes violations de frontières, voire d'agression. Les commandants militaires et les commandants de brigades disposent de réserves d'infanterie motorisée et, dans certains cas, aéroportée. Les régiments et les bataillons disposent de réserves d'infanterie mécanisée ou non mécanisée.

Si de nombreux civils étrangers franchissent illégalement la frontière, les forces engagées à la couverture frontière reçoivent des missions entrant dans le cadre des missions de sûreté.

Les genres de combat

La défense combinée

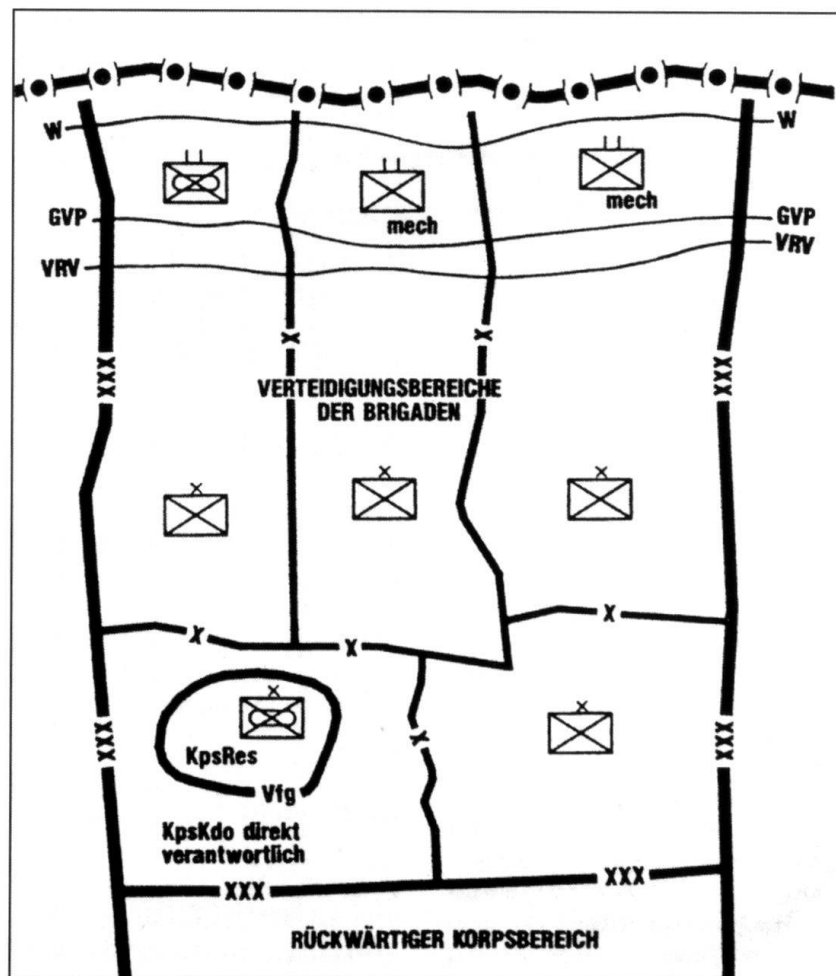
La Bundesheer doit être capable de mener la défense combinée, qui constitue le volet principal de la défense militaire, lorsque des conflits militaires surviennent dans les pays voisins ris-

quent de toucher l'Autriche ou qu'une offensive est dirigée contre l'Autriche avec des moyens conventionnels en nombre restreint.

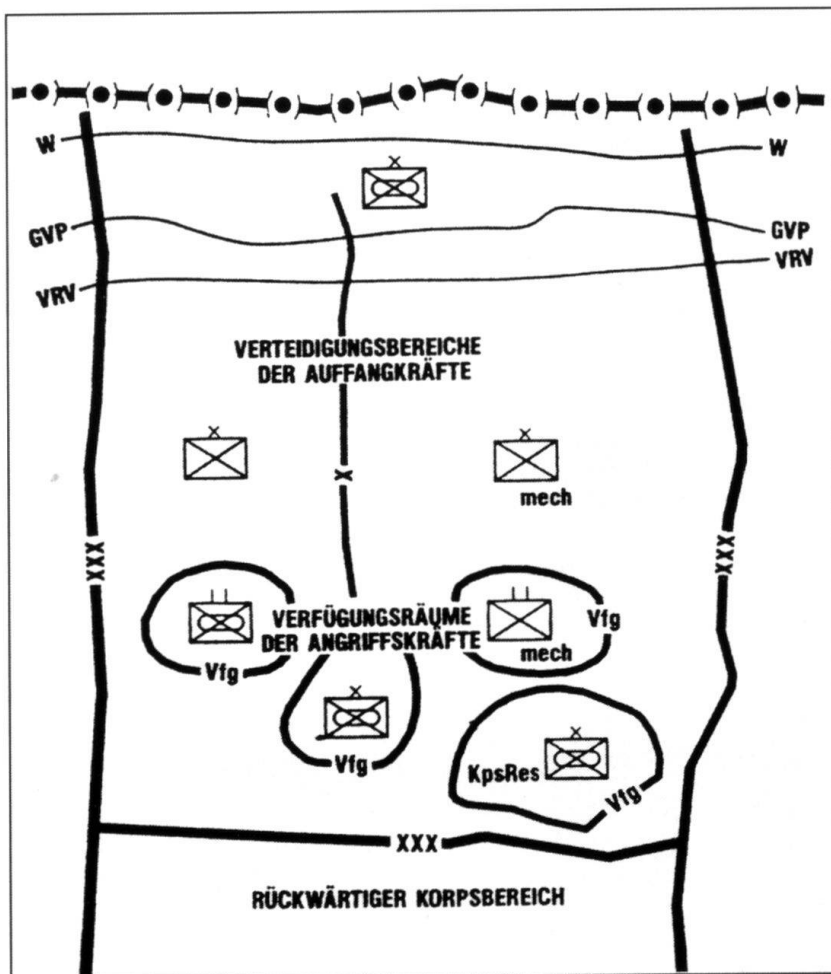
Les principes opératifs suivants sont appliqués dans la défense combinée, en fonction du moment, des exigences stratégiques et des propres possibilités: la défense, la contre-attaque, le combat retardateur, la protection du territoire et la défense aérienne.

Au vu des circonstances, une concentration de for-

ces est effectuée dans le secteur menacé. Elle doit produire un effet préventif visant à désamorcer le caractère explosif de la situation. Si les Etats voisins se trouvent dans une situation de guerre, la défense combinée est organisée au plus vite dans le secteur menacé, de manière à empêcher les troupes étrangères de violer le territoire autrichien ou de les intercepter, à éviter les déplacements des combats sur le sol national et l'utilisation du territoire autrichien à des fins militaires.



Défense au niveau du corps d'armée avec secteur de combat retardateur à l'avant du dispositif.



Défense mobile au niveau du corps d'armée avec secteur de combat retardateur à l'avant du dispositif.

Un dispositif de défense combinée établi à proximité de la frontière montre que l'Autriche a la volonté d'assurer l'intégrité de son territoire. Il indique également à un agresseur désireux de s'emparer d'objectifs en Autriche qu'une telle opération est vouée à l'échec. Si une offensive contre l'Autriche devait toutefois avoir lieu, la défense combinée créerait des conditions militaires favorables à un rétablissement du *status quo ante*.

Parallèlement aux missions des forces terrestres,

la défense aérienne agit opérativement de façon indépendante en surveillant l'espace aérien et en combattant les moyens aériens de l'adversaire. Ces modalités font partie de la couverture frontière et de la défense combinée.

La défense

La défense est une action décisive qui consiste à contrer un agresseur au plus près de la frontière, à l'empêcher d'atteindre ses objectifs opératifs. La Bundes-

heer organise la défense dans des positions occupées principalement par des troupes d'infanterie. La défense est surtout statique et s'appuie sur un terrain favorable. Il importe peu qu'elle soit menée à proximité de la frontière ou dans la profondeur du secteur frontière.

En cas d'attaque menée par des forces qui ne sont pas supérieures, dans un terrain favorable à la défense, celle-ci est conduite au plus près de la frontière, de manière à obtenir la décision. Si, au contraire, il faut faire face à une attaque menée avec des forces supérieures dans un terrain défavorable au défenseur, les troupes, plus ou moins dépendantes des secteurs de défense, se déploient à proximité des objectifs opératifs, voire sur ceux-ci, de manière à empêcher durablement de l'ennemi de s'en emparer. Cette méthode implique que l'on accepte de perdre du terrain.

En cas de menace particulière ou lorsque l'évolution de la situation l'impose, la guerre de chasse est menée par l'infanterie. Cette forme de combat, toujours préparée, peut s'avérer nécessaire dans des délais très brefs. Elle peut appuyer efficacement la défense.

Les réserves sont déterminantes pour l'efficacité et le succès des opérations. Quelles que soient les circonstances, elles doivent disposer d'une mobilité élevée; elles sont donc principalement composées de trou-

pes mécanisées qui sont placées dans des secteurs d'attente choisis avec le plus grand soin.

La contre-attaque

On mène la défense combinée le plus près possible de la frontière, afin de ne perdre qu'un minimum de territoire, d'anéantir les forces ennemies ou de les repousser au-delà de la frontière. Même en cas de violations par des forces inférieures en nombre, les contre-attaques restent limi-

tées par les problèmes d'organisation, par la «modestie» des moyens mécanisés et par la faible aptitude à préserver les formations de la Bundesheer contre les attaques aériennes ennemies.

Le combat retardateur

Lorsque des forces poussent à travers l'Autriche et que la Bundesheer se trouve dans l'incapacité de défendre le territoire sans perdre du terrain, elle mène le combat retarda-

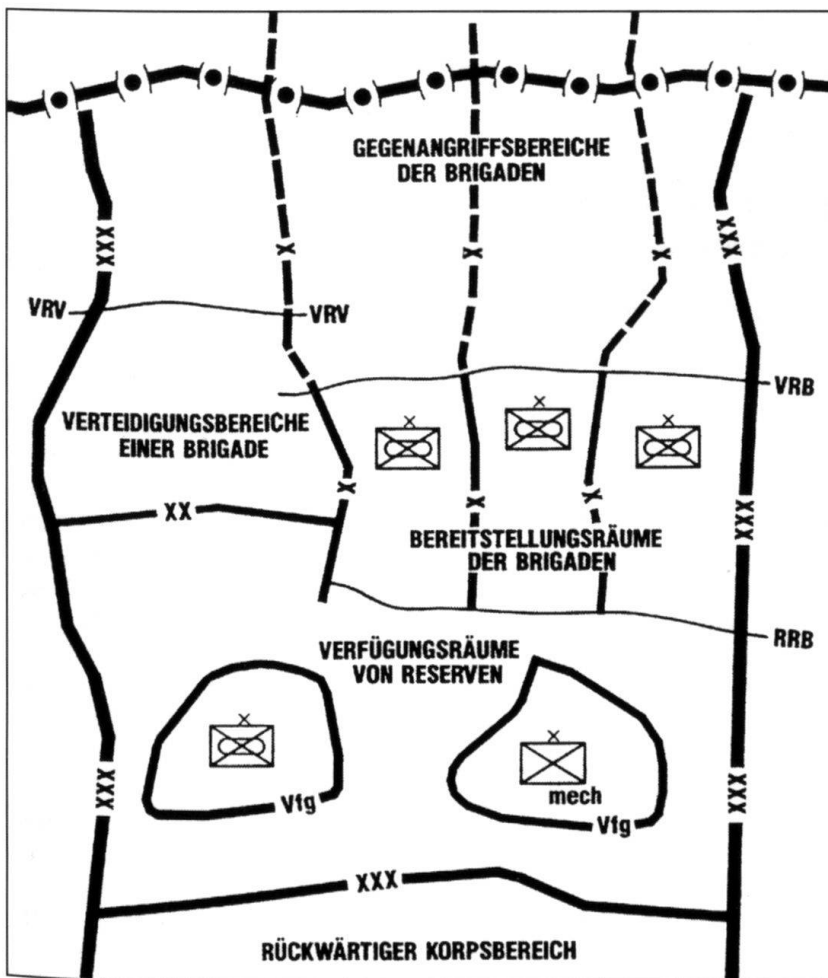
teur le long des axes de communication empruntés par l'ennemi. La manœuvre consiste à défendre successivement des terrains-clés ou à engager un combat retardateur le long d'axes jugés décisifs.

Comme pour la contre-attaque, la mécanisation des troupes et la protection de l'aviation sont actuellement insuffisantes, ce qui implique que le combat retardateur est pratiquement impossible. Le combat dans des terrains-clés apparaît pour l'instant comme le seul principe opératif applicable.

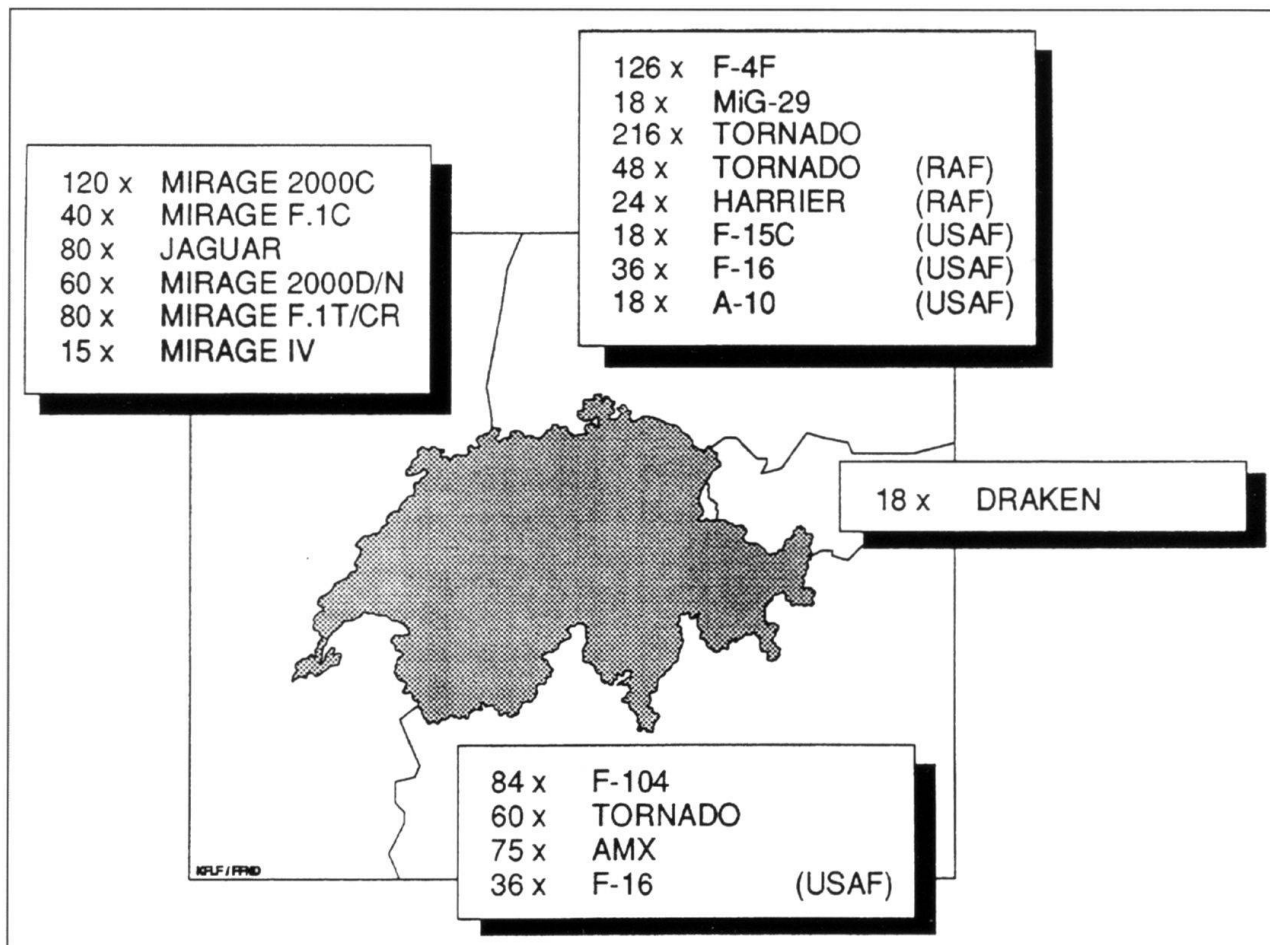
La protection territoriale

Face au terrorisme, à la subversion menés à grande échelle, éventuellement comme prémisses d'une agression, la protection territoriale est un principe opératif appliqué à l'ensemble ou à une partie du territoire national. La région touchée est surveillée; les autres, de même que les objets importants sont protégés. Des réserves d'action rapide se tiennent prêtes à déclencher des contre-mesures, par exemple pour libérer des objectifs.

Des groupes d'intervention spécialement instruits de l'infanterie sont engagés dans des actions de contre-terrorisme selon des principes comparables à ceux de la guerre de chasse. Des préparatifs défensifs sont entrepris dans les secteurs frontaliers vulnérables aux infiltrations venant de l'ex-



Echelons de commandement en vue d'une contre-attaque au niveau du corps d'armée.



Les avions de combat dans les Etats voisins de la Suisse (doc FFND/UPDATE, 6.2.95).

térieur. Si on ne perçoit aucune menace extérieure et s'il faut assurer l'ordre et la sécurité à l'intérieur, la protection du territoire consiste principalement en missions de sûreté.

La défense aérienne

La défense aérienne opérative est indépendante des forces terrestres. En temps de paix, elle main-

tient la souveraineté dans l'espace aérien; dans le cadre de la défense combinée, elle combat les moyens aériens adverses pour empêcher l'ennemi d'acquiescer la supériorité aérienne et pour éviter des attaques aériennes contre les forces terrestres. L'efficacité de la défense aérienne dépend de la disponibilité des moyens et des engagements ennemis.

Pour produire un effet préventif, on préfère la qualité à la quantité des moyens de la défense aérienne. En créant une capacité défensive dans les zones d'altitude moyenne ou en introduisant des engins de DCA à courte ou à moyenne portée, on améliorera à moyen terme l'efficacité de la défense aérienne.

(A suivre)